

Massage « KALARI »
« *Détente, remise en forme et préparation
du corps au mouvement* »

DURÉE

3 jours
– (21 heures)

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum 7
Maximum 14

FORMATEUR

Yves-Marie DORE – Masseur Kinésithérapeute D.E. /Formateur Individuel

OBJECTIFS :

Acquisition d'un protocole de massage traditionnel spécifiquement orienté vers la détente, la remise en forme et la préparation du corps au mouvement
Application au contexte occidental dans le cadre d'exercice de la kinésithérapie (DECRET n° 98-879 du 8 octobre 1996, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute)

PROGRAMME :

Programme sur 3 jours :

21 heures de formation essentiellement pratique
Historique et spécificités du massage « kalari », sa place au sein des autres massages ayurvédiques
Indications et contre-indications, effets - Liens de complémentarité avec le massage « abhyanga »
Modalités d'application / Choix des huiles de massage
Apprentissage, zone par zone, d'une technique manuelle traditionnelle qui permet un massage à l'huile de l'ensemble du corps conduit de façon extrêmement précise tant au niveau de l'exécution des différentes manœuvres que de leur enchaînement



INSTITUT NATIONAL
DE LA KINÉSITHÉRAPIE

Programme type d'une journée (à titre indicatif) :

- 09.00 – 10.00 : introduction au programme de la journée, théorie sur la médecine indienne traditionnelle
- 10.00 – 12.30 : démonstrations et travail en ateliers : apprentissage du protocole de massage zone par zone Coupure
- 14.00 – 17.00 : démonstrations et travail en ateliers : apprentissage du protocole de massage zone par zone
- 17.00 – 17.30 : révisions – synthèse interactive – questions / réponses – prise de notes

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Stage essentiellement pratique impliquant la participation active de chaque stagiaire
Démonstrations et apprentissage du massage en ateliers, chaque participant étant tour à tour masseur et massé

PUBLIC CONCERNÉ :

Cette formation est destinée aux masseurs-kinésithérapeutes diplômés d'état
Type d'action de formation au sens de l'article L.6313-1 du Code du Travail, alinéa 6 : « actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances »
En fin de stage, chaque stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait aux tests d'acquisition des connaissances se verra remettre une attestation de participation

➤ 3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 71

secretariat@ink-formation.com
www.ink-formation.com

N° de déclaration d'activité : 11 75 489 83 75
ce numéro ne vaut pas agrément de l'état
Libeller les chèques à l'ordre de sarl INK

